

Avis de la Bourse

Cotation en Bourse des titres « AMI ASSURANCES »

Suite à la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « AMI ASSURANCES », tenue le 25 décembre 2020, de ne pas distribuer des dividendes, les 17 847 756 actions nouvelles gratuites, issues de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 juin 2020, seront assimilées aux 23 135 980 actions anciennes et négociées sur la même ligne de cotation **à partir du 04 janvier 2021**.